

INFORMATIONS RELATIVES A L'INVESTISSEMENT DURABLE

SIENNA ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE

A. RÉSUMÉ

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit « Règlement SFDR »). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous.

Le Fonds bénéficie du Label Finansol.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte à ce jour les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. L'engagement minimal d'alignement du Fonds avec le Règlement Taxonomie est à ce jour de 0%. La Société de Gestion n'ayant pas à la date d'entrée en vigueur du prospectus les données nécessaires pour quantifier ce pourcentage. Une mise à jour du présent document sera effectuée afin de donner une description de la façon et de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents au produit financier sont effectués dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Taxonomie. Les activités dans lesquelles la Société de Gestion investit sont toutefois conformes à sa politique climat et ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables.

La société de gestion n'utilise aucun indicateur de référence dans le cadre de la gestion du FCP qui repose sur une méthodologie discrétionnaire.

90 % minimum des investissements du Fonds (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire), réalisés en direct et/ou au travers d'OPC, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Plusieurs étapes sont nécessaires pour déterminer « l'Univers Responsable » du Fonds :

- Classification des émetteurs privés par secteur : L'équipe ISR collecte les données extra financières. Les notes sont ensuite normalisées par secteur.
- Exclusions sectorielles : tabac, charbon, armes controversées.
- Exclusions normatives : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

Identification des émetteurs les moins avancés dans la gestion des enjeux ESG

Cette identification s'appuie sur l'approche « Best-in-class » pour les émetteurs privés, consistant à exclure dans chaque secteur d'activité les émetteurs les moins bien notés d'un point de vue extra-financier (note ESG).

SIENNA GESTION compare ainsi la note ESG de chaque émetteur avec celles des autres émetteurs du même secteur et exclut au minimum 20 % des émetteurs ayant les notes ESG les plus faibles.

Pour les émetteurs publics, l'approche utilisée est celle du « Best-in-universe », consistant à exclure parmi tous les émetteurs publics ceux obtenant les moins bonnes notes ESG.

SIENNA GESTION compare ainsi la note ESG de chaque émetteur public avec celles de tous les autres émetteurs publics et exclut au minimum 20 % des émetteurs obtenant les moins bonnes notes ESG.

La politique d'exclusion est au cœur de l'approche de Sienna Gestion et visent à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Les notes et l'univers éligible sont mis à jour tous les trimestres pour les émetteurs privés et tous les ans pour les émetteurs publics. Cette fréquence d'actualisation pour les émetteurs privés permet de prendre en compte tous les événements matériels survenus au cours du trimestre précédent.

La recherche de la performance de long terme de nos fonds passe également par l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises dans lesquelles la Société de Gestion investit. La stratégie d'engagement de SIENNA GESTION se matérialise ainsi par le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), des actions d'engagement auprès d'elles, ainsi que lors de l'exercice de nos droits de vote en assemblées générales. Toutes ces actions ont pour objectif d'avoir un impact sur les entreprises en les incitant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG auxquels elles font face.

La recherche ISR de SIENNA GESTION s'appuie sur des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG : Sustainalytics et Ethifinance pour l'analyse ESG, S&P Global Trucost pour l'analyse climat, Proxinvest pour l'analyse des résolutions en Assemblées Générales, Humpact pour l'analyse sociale des émetteurs.

L'approche extra-financière mise en œuvre par la société de gestion dans la gestion du Fonds reposant sur l'analyse des données ESG qualitatives et quantitatives des émetteurs communiquée par des fournisseurs de données externes, cette analyse ESG est donc dépendante de la qualité et de la disponibilité de ces données. Plusieurs risques liés à ces fournisseurs peuvent donc exister. L'analyse extra-financière est en outre réalisée à partir de documents publics des émetteurs qui peuvent parfois être décalés de la réalité opérationnelle de l'entreprise.

SIENNA GESTION a par ailleurs mis en place un dispositif et une organisation permettant de prendre en compte les risques associés aux enjeux ESG.

Les équipes dédiées de Sienna Gestion mènent régulièrement des diligences afin de vérifier la fiabilité du processus ISR et le respect des contraintes d'investissement applicables aux fonds ISR dont celles relatives aux controverses ESG.

B. OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Il promeut des caractéristiques E&S et bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 5% d'investissements durables ayant un objectif social.

C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Dans un premier temps, la politique d'exclusion de Sienna Gestion est de deux ordres :

- Exclusions sectorielles : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Exclusions normatives : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

L'application de cette politique sur le fonds garantit l'interdiction ou l'exclusion des entreprises exposées à ces cas et permet ainsi la réduction de l'exposition du fonds aux risques de durabilité.

D'autre part, SIENNA GESTION cherche à intégrer la capacité d'une entreprise à **anticiper et à gérer les risques ESG et à identifier les opportunités de durabilité** inhérentes à leur secteur d'activité ainsi que mesurer **les incidences négatives potentielles de ses activités** sur les facteurs de durabilité. Pour cela, SIENNA GESTION adopte une démarche d'investissement responsable en deux étapes : (i) l'analyse de la performance extra-financière des émetteurs privés et publics et (ii) la définition de l'univers d'investissement pour chacun des fonds.

(i) Le modèle d'analyse ESG s'appuie sur les données externes fournies par des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG des émetteurs.

Pour les émetteurs privés, Sienna Gestion établit une note synthétique composite Sociale et ESG constituée à 60% de la note sociale d'Humpact, agence de notation extra-financière spécialisée sur le thème de l'emploi et à 40% de la note de risque ESG de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics. Cette note synthétique vise à apprécier, d'une part, les pratiques des émetteurs en termes d'emploi (création d'emplois, qualité de l'emploi, formation, parité, emploi des jeunes, insertion des personnes en situation de handicap, etc.) et, d'autre part, les enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance les plus matériels auxquels ils sont exposés.

Exemples d'enjeux ESG pris en compte dans la note synthétique :

- Enjeux sociaux : création d'emplois, qualité de l'emploi, rotation des collaborateurs, formation, satisfaction des collaborateurs, absentéisme, santé et sécurité au travail, diversité (femmes, seniors, jeunes, handicap), participation des collaborateurs au capital de l'entreprise.
- Enjeux environnementaux : lutte contre le changement climatique.
- Enjeux de gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants.

Sont intégrées à la note synthétique les controverses sur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans lesquelles les émetteurs seraient impliqués. Ces controverses révèlent des insuffisances ou des failles des systèmes de gestion par les émetteurs des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour les émetteurs souverains, Sienna Gestion a développé son propre modèle d'analyse ESG propriétaire reposant sur 11 enjeux provenant d'organismes internationaux.

Exemples de critères / d'enjeux ESG :

- Environnement : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée (EPI), indicateur développé par l'Université de Yale.

- Social : Agrégation par Sienna Gestion de trois indicateurs : inégalité (Coefficient de Gini, indicateur d'inégalité de revenu, donnée centralisée par Eurostat), santé (donnée Banque Mondiale), éducation (donnée Banque Mondiale).
- Gouvernance : indicateur agrégé de bonne gouvernance (lutte anti-corruption, transparence de la vie publique).

Les scores ESG des émetteurs privés et publics reflètent ainsi les caractéristiques environnementales et sociales prises en compte par le fonds via ses investissements.

(ii) Une fois les émetteurs analysés sur les enjeux ESG, pour chaque classe d'actif, Sienna Gestion définit un univers responsable à partir d'un univers de départ sur lequel est appliqué un filtre extra-financier.

Pour les classes « Actions » et « Taux corporate », le filtre extra-financier consiste en une approche en « amélioration de note » : la note synthétique pondérée du Fonds devra être systématiquement supérieure à celle des 80 % des meilleurs émetteurs de l'univers de départ, selon une approche Best in Class¹.

Pour la classe « Taux Etats, agences d'Etat », ce filtre consiste en une approche en « sélectivité » visant à exclure de l'univers de départ au minimum 20 % des émetteurs dont les scores ESG cumulés sont les plus faibles. Cette exclusion se fait selon une approche best in-universe².

La stratégie des fonds Emploi-Retraite, en plus d'appliquer le process extra-financier décrit auparavant, vise à soutenir les entreprises proposant des emplois de qualité et dont l'offre de produits et services bénéficie à des populations retraitées.

Afin d'identifier les secteurs bénéficiant de la tendance sociétale de l'augmentation du nombre de retraités, chaque secteur se voit attribuer une note allant de 1 à 3 en fonction de son niveau de sensibilité à cette tendance sociétale, selon les règles suivantes :

- Note 1 : secteurs à faibles opportunités sur cette tendance sociétale (dits secteurs « peu sensibles ») ;
- Note 2 : secteurs ayant des opportunités moyennes sur cette tendance sociétale (dits secteurs « sensibles ») ;
- Note 3 : secteurs à fortes opportunités sur cette tendance sociétale (dits secteurs « très sensibles »).

L'investissement du Fonds privilégiera (60 % minimum de son actif net) les valeurs d'entreprises appartenant à des secteurs dits « très sensibles » (Note 3) et/ou « sensibles » (Note 2) tels que :

- Les Equipements et services de santé (optique, prothèses auditives, dialyse, imagerie médicale) ;
- La Santé (diagnostics, traitements, médicaments) ;
- La Dépendance (maisons de retraite, services à la personne, etc.) ;
- L'Alimentation / la nutrition.

Dans la limite de 25 % de son actif net, le Fonds pourra investir dans des valeurs d'entreprises appartenant à des secteurs dits « peu sensibles » (Note 1) tels que :

- L'Aérospatiale et la Défense ;
- Les Logiciels ;
- Les Mines et métaux.

¹ L'approche best-in-universe consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

² L'approche best-in-universe consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Il inclut également entre 5% et 10% de son actif dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Ce soutien peut se faire soit directement en finançant des entrepreneurs de l'ESS, mais également indirectement via des financeurs (France Active Investissement, Habitat & Humanisme, Inco, Initiative pour une Economie Sociale et Solidaire) de ces entrepreneurs.

Des fonds sont ainsi mobilisés pour financer et accompagner des entreprises. Des emplois sont également créés ou consolidés et des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux sont atteints (accès au logement aux personnes défavorisées, services d'assistance aux personnes âgées, santé et sécurité, insertion sociale, solidarité internationale, prise en charge du handicap, lutte contre l'endettement, préservation de l'environnement, etc...).

Chaque structure financée fait l'objet d'une analyse quantitative et qualitative tant sur sa robustesse financière que sur son caractère solidaire. Cette analyse est présentée en comité d'investissement pour acceptation ou refus.

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Une fois les émetteurs analysés sur leurs enjeux extra-financiers, ces caractéristiques environnementales et sociales sont prises en compte directement dans la construction de l'univers investissable du fonds.

Pour chaque classe d'actif, Sienna Gestion définit un univers d'investissement Responsable à partir d'un univers de départ sur lequel est appliqué un filtre extra-financier.

Pour les classes « Actions » et « Taux corporate », le filtre extra-financier consiste en une approche en « amélioration de note » : la note synthétique pondérée du Fonds devra être systématiquement supérieure à celle des 80 % des meilleurs émetteurs de l'univers de départ, selon une approche Best in Class.

Pour la classe « Taux Etats, agences d'Etat », ce filtre consiste en une approche en « sélectivité » visant à exclure de l'univers de départ au minimum 20 % des émetteurs dont les scores ESG cumulés sont les plus faibles. Cette exclusion se fait selon une approche best in-universe.

Cette exclusion assure lors de la construction du fonds de se concentrer sur les actifs présentant une performance ESG globale supérieure et de réduire ainsi l'exposition du fonds aux risques de durabilité.

Cela permet ainsi d'améliorer les performances ESG du fonds et de bénéficier des performances des émetteurs les plus responsables dans leur secteur ou dans l'univers.

L'ensemble des fonds respectent également la politique d'exclusions sectorielles et normatives de Sienna Gestion.

-Politique d'exclusions sectorielles : Sienna Gestion s'engage à exclure de ses investissements toute entreprise de production ou de vente de mines antipersonnel et de bombes à sous-munitions. Le tabac, dont l'industrie est impliquée dans de nombreuses atteintes aux droits de l'Homme et qui constitue la première cause de décès évitable au niveau mondial, est également exclu des encours de Sienna Gestion. Enfin, une politique de sortie du charbon est en place, excluant ainsi des portefeuilles les entreprises les plus exposées aux activités liées au charbon.

-Politique d'exclusion normative : Les exclusions normatives pratiquées par Sienna Gestion consistent à éviter tout investissement dans des entreprises qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes. Lancée en 2000, cette initiative vise à inciter les entreprises à adopter une attitude responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir 10

principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Par ailleurs, Sienna Gestion a la conviction que la bonne gouvernance des entreprises, et la prise en compte par celles-ci de leur responsabilité sociale et environnementale sont intimement liées à leur performance économique sur le long terme.

La gouvernance des entreprises est le troisième pilier mesuré par le score ESG de l'émetteur. La note ESG analyse ainsi plusieurs éléments tels que :

- La composition, la qualité et l'intégrité du conseil d'administration : indépendance, expertise, diversité, process de nomination des membres etc.
- La politique de rémunération des dirigeants : structure équilibre (court-terme et long-terme), objectifs et critères précis, montants etc.
- Le droit des actionnaires : égalité, absence de limitation des droits etc.
- Les audits et contrôles : indépendance et rotation des cabinets d'audits, rémunérations etc.

D'autre part, depuis 2004, Sienna Gestion a défini une politique de vote, dont les critères sont renforcés chaque année pour maintenir une exigence vis-à-vis des émetteurs. Sienna Gestion considère l'exercice des droits de votes comme une démarche indispensable pour promouvoir des règles de bonne gouvernance dans les entreprises cotées. La politique de vote de Sienna Gestion s'appuie sur les diverses recommandations de place sur la bonne gouvernance et principalement sur celles de l'Association Française de Gestion Financière (AFG). Toutefois, dans un certain nombre de cas, cette politique va bien au-delà pour défendre les intérêts spécifiques de l'épargne de long terme.

E. PROPORTION D'INVESTISSEMENTS

Le Fonds est exposé comme suit :

- Entre 60 % et 120 % aux marchés actions des pays de la zone euro. Le gérant investit les actifs du portefeuille dans des actions de sociétés de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone euro. Dans la limite de 45 % de l'actif net, le gérant se réserve la possibilité d'investir, en fonction des opportunités décelées sur les marchés, sur des valeurs de petites capitalisations.
- Entre 0 % et 40 % aux marchés de taux. L'exposition sur les marchés de taux du Fonds sera réalisée par des investissements directs en titres de créance et en instruments du marché monétaire, bons de caisse et billets à ordre, et des instruments financiers à terme sur taux, et complétés par des investissements en parts ou actions d'OPC obligations ou monétaires.

Le Fonds peut investir dans des instruments du marché monétaire et obligataire d'une échéance de moins de 3 mois. A l'exception des emprunts émis par des Etats membres de la zone euro, le gérant sélectionnera les titres de créances et/ou émetteurs monétaires et obligataires selon des critères de notation minimum « Investment Grade » (ou de notation équivalente interne à la société de gestion). Les instruments du marché monétaire sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 30 % de l'actif net et à titre de diversification de la gestion sur les marchés court terme.

Le Fonds comporte en plus une poche solidaire. En vue d'atteindre l'objectif de gestion, tout en respectant un investissement dans des titres solidaires compris entre 5 % et 10 %, le gérant combinera deux étapes :

- Sélection des entreprises qui présentent les meilleures pratiques sur les plans environnemental, social et de gouvernance sur la base d'une analyse des critères extra financiers réalisée en interne par une d'une équipe d'analystes.
- Construction du portefeuille sur la base de critères économiques, financiers et stratégiques - une politique active de sélection de valeurs, visant à la recherche du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées.

Le Fonds investi 5 % à 10 % de son actif net dans des titres non cotés d'entreprises solidaires qui conformément à l'article L.3332-17-1 du Code du travail, présentent les caractéristiques suivantes :

-soit emploient des salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ;
-soit, si elles sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, remplissent certaines règles en matière de rémunération de leurs dirigeants et salariés. Ces règles sont définies par décret.

Ces investissements peuvent prendre la forme de parts de capital, de billets à ordre ou de bons de caisse.

90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

F. CONTRÔLE DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée ligne par ligne et une procédure informatique permet de vérifier si chaque ligne de portefeuille appartient bien à l'univers SR.

Le contrôle du respect des Univers Responsables est réalisé régulièrement, celui-ci pouvant toutefois être modulée en fonction :

- du nombre et du degré de gravité des anomalies constatées lors du précédent contrôle
- de la périodicité et de la nature des ajustements émis par les analystes ISR.

G. MÉTHODES

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres.

La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

H. SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Le modèle d'analyse ESG propre à Sienna Gestion s'appuie sur les données externes fournies par des prestataires spécialisés dans l'évaluation et le suivi des pratiques ESG. Quatre fournisseurs ont été sélectionnés pour analyser les émetteurs :

- Sustainalytics couvre pour Sienna Gestion la notation de 1000 entreprises sur certains enjeux parmi les 18 enjeux génériques de leur méthodologie. Les notes sont mises à jour au fil de l'eau en fonction des controverses dont font l'objet certains émetteurs durant l'année.

- Ethifinance couvre la notation d'entreprises de plus de 300 petites et moyennes capitalisations. Une « Note Générale » est obtenue à partir de l'analyse de plus de 150 critères. Les notes d'Ethifinance sont actualisées annuellement.

- Trucost : les données brutes de S&P Global Trucost permettent de mesurer l'empreinte carbone des portefeuilles. C'est à partir de ce premier filtre que sont sélectionnés la plupart des émetteurs éligibles aux portefeuilles Bas Carbone. En complément, Trucost fournit des données quantitatives sur l'ensemble du portefeuille d'obligations vertes de Sienna Gestion, et notamment les tonnes de CO2 évitées par million d'€ investi et par an.

- Humpact fournit des données, des indicateurs, des scores et des mesures d'impact sur la contribution des principales sociétés cotées en Europe et en France sur la thématique de l'emploi (formation des jeunes, insertion des personnes en situation de handicap, maintien des seniors dans l'emploi et le respect de la parité). Les notes ESG reçues par Sustainalytics sont ensuite normalisées par secteur et triées en ordre croissant via un z-score. Cette étape permet de réaliser le best-in-class inclut au sein du processus ISR de Sienna Gestion. Celui-ci comprend l'application de la politique d'exclusion, l'exclusion des émetteurs controversés, la sélectivité en best-in-class etc. afin d'obtenir l'univers investissable. La même méthodologie est appliquée aux données fournies par Ethifinance.

Les données externes fournies par ces prestataires font systématiquement l'objet de contrôles de cohérence par l'équipe Finance Responsable lors de la réception et l'utilisation des données.

Parmi les données fournies par S&P Global Trucost, les données d'émissions induites et évitées peuvent être estimées si elles ne sont pas directement publiées par les entreprises. S&P Global Trucost a donc créé un modèle d'estimation afin de mesurer les données d'émissions non disponibles.

Parmi les données Sustainalytics, les notes ESG ne sont pas estimées. En revanche, l'appréciation des controverses des émetteurs et de leur niveau de gravité nécessitent par définition une estimation pour les classer sur une échelle de gravité de 1 à 5.

I. LIMITES DES MÉTHODOLOGIES ET DES DONNÉES

Sienna Gestion identifie 3 limites principales aux méthodes et aux données utilisés :

- La temporalité : décalage temporel entre la publication des informations extra-financières et l'intégration dans l'analyse ESG des émetteurs.
- L'hétérogénéité des méthodologies d'analyse extra-financières des agences.
- La fiabilité des méthodes d'estimation des indicateurs quantitatifs par les agences.

J. DILIGENCE RAISONNABLE

90 % minimum des investissements du Fonds (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire), réalisés en direct et/ou au travers d'OPC, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Concernant les OPC, la Société de Gestion sélectionne des fonds ayant reçu le Label ISR français ou présentant une approche fondée sur un engagement significatif au sens de la Position/Recommandation 2020-03 AMF.

Autrement-dit, ceux appliquant une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable, avec une réduction de 20% minimum de l'univers d'investissement ou encore en amélioration de note par rapport à l'univers investissable (la note du placement collectif doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées). Le taux d'analyse, de notation extra-financière ou de couverture de l'indicateur extra-financier de ces fonds est en outre supérieur à 90 %, soit en nombre d'émetteurs, soit en capitalisation de leur actif net.

Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion elle-même. Dans ce cas, ces derniers bénéficient d'une gestion SR conforme aux conditions énoncées ci-dessus.

Concernant l'utilisation de produits dérivés, celle-ci est compatible avec les objectifs du fonds et s'inscrit dans une perspective de long terme. Leur utilisation se limite donc à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille. De plus, leur utilisation est cohérente avec la politique ESG du fonds.

K. POLITIQUES D'ENGAGEMENT

A travers sa démarche d'engagement Sienna gestion a pour objectif, en lien avec sa politique d'investissement responsable :

- D'influencer les entreprises vers de meilleures pratiques ESG, le respect des normes et cadres internationaux en termes de lutte contre le changement climatique ou des pratiques sociales.
- D'encourager les émetteurs à mesurer leurs performances extra-financières, afin de suivre les impacts de leurs activités.
- D'inciter les entreprises à communiquer sur leurs engagements et leurs résultats extra-financiers.

Sienna Gestion considère que ce dialogue doit être un sujet concret, et un complément de l'analyse ISR. Le dialogue actionnarial permettra donc d'améliorer de façon significative la prise en compte du couple risque-opportunité ESG grâce aux problématiques identifiées.

Pour assurer ce dialogue, Sienna Gestion interroge les entreprises dans le cadre d'initiatives collectives ou individuelles via des entretiens menés par les analystes ISR. Les initiatives collectives permettent à Sienna Gestion de porter un engagement difficilement réalisable individuellement de par la taille des encours mais également le temps investi. Les initiatives d'engagement collaboratif auxquels Sienna Gestion participe sont choisies en cohérence avec la démarche et la politique d'investisseur responsable. Sienna Gestion peut également participer à des dépôts de résolution d'actionnaires lors des assemblées générales.

Sienna Gestion pourra aussi initier un dialogue en réaction à d'éventuelles controverses des entreprises sur des sujets ESG afin de mieux appréhender leur réponse, leur plan de remédiation et le suivi de mise en application de plans d'actions.

L. INDICATEUR DE RÉFÉRENCE CHOISI

La société de gestion n'utilise aucun indicateur de référence dans le cadre de la gestion du FCP qui repose sur une méthodologie discrétionnaire.

En effet, la méthode de gestion du FCP n'est pas compatible avec le recours à un indicateur de référence : le principal moteur de performance potentielle de la gestion du FCP est la sélection active de sociétés sur la base de l'analyse propre à la société de gestion.

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 21, boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com